

CHAMPIONNAT DE FRANCE ESPOIRS CATAMARAN DE SPORT OPEN 18-25 ANS

Création du titre

Le Conseil d'Administration valide la création du titre Champion de France Espoirs Catamaran de Sports Open pour les 18 – 25 ans à partir de 2016

Projet de règlement 2016 et mandat donné au DTN pour validation

Le CA prend connaissance du projet de règlement du Championnat de France Espoirs Catamaran de Sports Open pour les 18 – 25 ans pour 2016 ci-après :

I. Admissibilité des concurrents

- Chaque concurrent devra avoir une licence 2016 valide visée par un médecin ou accompagnée d'un certificat médical, depuis le début des sélections jusqu'à la fin du Championnat.
- Les concurrents devront être âgés de 18 ans à 25 ans au 31 décembre 2016 ; pour les mineurs (car il peut y en avoir au moment des sélections ou de l'épreuve) l'autorisation parentale devra être fournie.
- Les concurrents devront renseigner l'acte de candidature par équipage qui devra être adressé à la FFVoile au plus tard le 06 avril 2016. Ce document sera téléchargeable sur le site de la FFVoile dès validation des règlements de sélections.
- Les candidatures sont transmises par la FFVoile aux différentes classes concernées.

II. Sélection des équipages

1. Sélection par les classes

- Les sélections se feront en collaboration avec les Classes. Il leur sera proposé d'organiser les sélections des équipages dans un cadre défini par la Direction Technique Nationale avec le Département Voile Légère et la Commission Technique Multicoque de Sport.
- Le cadre proposé aux classes est détaillé ci-après. Il sera formalisé par une convention.
 - Le nombre maximum d'équipages sélectionnables par Classe est de :

18 pieds avec dérives	Classe F18	6 équipages
16 pieds avec dérives	Classe Viper	2 équipages
16 pieds sans dérives	Classe HC 16	4 équipages
16 pieds sans dérives	Classe SL 16	2 équipages

- Les sélections devront se dérouler entre le 07 avril et le 12 juin 2016 inclus
- Les sélections devront se faire sur épreuves.
- Les épreuves support des sélections doivent être des épreuves déjà existantes au calendrier fédéral.
- Le format des épreuves de sélection peut indifféremment être un format : Parcours Construit ou un format : Longue Distance.

- Chaque Classe doit faire parvenir au plus tard le 21 mars 2016 son règlement de sélection y compris les épreuves supports de sélections à la FFVoile pour validation par la Direction Technique
 - Cette validation sera faite au plus tard le 25 mars
 - Tous les équipages sélectionnés par les Classes devront être communiqués au plus tard le 14 juin 2016 pour validation au Comité de Sélection placé sous l'autorité du Directeur Technique National (qui en précisera la constitution).
 - Le Comité de Sélection se réserve le droit d'utiliser les places non utilisées par une Classe.
2. Sélection par la Direction Technique Nationale

La Direction Technique Nationale dispose de 2 invitations qu'elle pourra attribuer selon ses souhaits.

III. Confirmation aux équipages de leur sélection au Championnat de France

Les équipages sélectionnés par les Classes, validés par le Comité de Sélection, ainsi que les équipages sélectionnés par la Direction Technique Nationale recevront une confirmation de leur sélection par courriel émanant de la FFVoile.

IV. Championnat de France Espoirs Multicoques de sport/Catamarans de sport

1. Dates et lieu

Le Championnat de France se déroulera à l'Ecole Nationale de Voile du 28 octobre au 1^{er} novembre (à confirmer dates et lieu)

2. Support

Le Championnat de France sera couru sur des Flying Phantom (à confirmer support), les bateaux seront fournis par l'organisation.

3. Format des courses

a. Phase de qualification

- composition de X groupes de X bateaux (sera précisé ultérieurement)
- répartition initiale des équipages dans ces groupes effectuée par le comité de sélection
- courses de qualification (avec brassages) du XX au XX (sera précisé ultérieurement)
- nombre de courses de qualification minimum : XX (sera précisé ultérieurement)
- les 4 premiers équipages du classement réalisé à l'issue des courses de qualification seront sélectionnés pour participer à la phase de finale

b. Format des courses de finale

- 1^{ère} course entre ces quatre 1^{ers} équipages, l'équipage finissant 4^{ème} de cette course sera éliminé et sera classé 4^{ème} du Championnat de France
- 2^{ème} course entre les 3 équipages restant, l'équipage finissant 3^{ème} de cette course sera éliminé et sera classé 3^{ème} du Championnat de France
- Les courses à suivre se dérouleront entre les 2 équipages restant, pour attribuer le titre du Champion de France sur la base de 3 courses gagnantes.

Pour les années suivantes, les dates seront réactualisées par avenant.

Le Conseil d'Administration se prononce favorablement sur les grandes lignes de ce projet de règlement et il donne mandat au Directeur Technique National pour qu'il puisse valider ce règlement ainsi que sa date de mise en application après toute évolution et adaptation qu'il jugerait nécessaire. Il peut aussi décider de l'annulation de ce championnat de France si les conditions de mises en œuvre n'étaient pas réunies.